



L'examen pratique



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par **un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**.



Sa durée totale est de **32 minutes**, la phase de conduite effective est de **25 minutes minimale** (hors manœuvres et vérifications). Vos documents d'examen sont vérifiés. Un test de vue peut être réalisé.

Pour info : En cas de test non concluant, l'examineur le signale au service chargé localement des examens du permis de conduire : DDT, DDTM (bureau de l'éducation routière) ou préfecture. Vous devez alors prendre rendez-vous pour passer un contrôle médical auprès d'un médecin agréé.

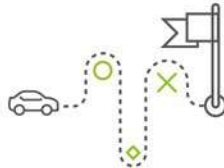
Le jour de l'examen

L'épreuve vous est présentée individuellement par l'inspecteur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :



Réaliser un parcours...

empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.



Suivre un itinéraire

ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 mn.



Réaliser deux manœuvres

différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative.



Procéder à la vérification

d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.



Appliquer les règles

du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.



Adapter votre conduite

dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.



Faire preuve de courtoisie

envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en **un bilan des compétences nécessaires et fondamentales** devant être acquises pour **une conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui **engage une responsabilité forte**. L'expert s'attache **à valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Résultat de l'épreuve pratique

À l'issue de l'épreuve pratique, **l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.**

Le lendemain de votre examen, vous avez la possibilité de consulter votre résultat :

[Consulter mes résultats](#)

L'examen du permis de conduire en boîte automatique (BEA)

L'examen et les conditions de son obtention sont quasiment identiques à l'examen du permis de conduire sur boîte manuelle.

A l'exception que **l'examen se déroulera obligatoirement sur un véhicule avec boîte automatique.**